Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 24 (1936)

Heft: 488

Artikel: L'Exposition nationale de 1939 et les femmes

Autor: A.L.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-262465

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Biblioth.
Universita

J. A.

28 NOVEMBRE 1936 — GENEVE

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE. — N° 488

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
Mlle Emilie GOURD, 17, rue Töpffer
ADMINISTRATION
Mlle Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de Chèques postaux I. 943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS
SUISSE..... Fr. 5.—
ÉTRANGER . » 8.—
Le numéro ... » 0.25
Les abonnements partent du 1er janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

ANNONCES
La ligne ou son espace : 40 centimes
Réductions p. annonces répétées

Le difficile, c'est ce qu'on peut faire à présent ; l'impossible, c'est ce qui prend un peu plus de temps.

F. NANSEN.

Pour que le „Mouvement Féministe" vive..

Ce qu'il apporte à ses lectrices [1]

... Assurément, aucune d'entre nous ne songera à mettre en doute l'utilité, la nécessité même d'une presse féministe. Mais les vaillantes collaboratrices du Mouvement, *et sa rédactrice tout spécialement, ont le droit de savoir ce que nous leur disons trop rarement: c'est à quel point le* Mouvement *est pour plusieurs d'entre nous, travailleuses sociales, un précieux, un indispensable instrument pour notre activité, et combien nous voudrions faire comprendre à un public féminin plus étendu quelle source de documentation, d'information, d'inspiration même, au vrai sens de ce mot, nous trouvons dans ce journal.*

En lisant l'émouvant S. O. S. lancé dans le dernier numéro, nous avons essayé de nous représenter ce que serait le samedi de chaque quinzaine, si le Mouvement *cessait de nous parvenir. Et alors nous est apparu le spectre de l'isolement et de la dispersion, planant sur une période d'individualisme renforcé et d'émiettement de nos forces féminines. Quel appauvrissement ce serait, soit pour nos groupements, soit pour tant de femmes! La disparition du* Mouvement *est une éventualité devant laquelle nous nous refusons de nous arrêter, parce que nous croyons à la nécessité de son existence et que nous avons besoin de lui.*

Actuellement, si j'en juge par moi-même, nous éprouvons souvent un sentiment de dépaysement en lisant la presse quotidienne; nous ne nous y sentons pas chez nous, car les faits, les problèmes, les pensées, qui constituent la plus grande partie de nos vies de femmes, ont bien rarement leur place dans les pages de nos quotidiens. Car, à côté de l'âpreté des luttes politiques au cours desquelles s'affrontent les idéologies opposées, n'y a-t-il pas encore de par le monde tout un travail constructif qui se poursuit en silence, et qui a trait à la protection de l'enfance, aux problèmes du travail féminin dans le ménage comme à l'atelier, à l'éducation, à la Société des Nations elle-même? Et quelle place les quotidiens donnent-ils à ces nouvelles? et même s'ils leur en réservait, ce ne serait pas ce que nous leur demandons.

A aucune époque, en effet, nous n'avons éprouvé comme maintenant la nécessité d'un organe qui soit le nôtre, *non pas celui d'un groupe particulier de femmes, non pas seulement des femmes suisses, mais de* toutes *les femmes. Il est certain que la plupart de nos organisations féminines d'ordre social ont leurs propres publications, leurs bulletins, telles les Eclaireuses, les Unionistes, la Croix-Rouge, etc. Nous ne manquons pas non plus de revues d'art, de littérature, de philosophie...; mais ce que nous demandons, c'est un organe central qui relie toutes les femmes les une aux autres, qui nous permette de nous associer à une vie féminine dépassant notre propre sphère d'activité. Et cet organe central, si fortement documenté, et dont l'information est toujours objective, dont la composition est si essentiellement variée,... nous l'avons grâce au* Mouvement Féministe !

... Lorsque l'on accomplit un travail social comme le mien, qui me met en contact avec la jeunesse féminine, quel concours précieux apporte la documentation sûre, variée et rapide du Mouvement ! *Qu'il s'agisse d'envisager les avantages ou les inconvénients d'une profession féminine, de trouver des indications sur des lectures, d'étudier une biographie, de méditer sur un problème qui préoccupe l'opinion publique (le problème du travail féminin, par exemple), que ne lui devons-nous pas! Souvent il vient de lui-même au-devant de nos désirs: occupées à lire à haute voix l'hiver dernier le beau livre* East Wind, West Wind, *nous regrettions de ne pas en savoir davantage sur son auteur, quand précisément, en ouvrant le* Mouvement, *nous y avons trouvé l'étude sur Pearl Buck que nous désirions! Et ce sont ces articles-là, des biographies féminines, des réalisations pratiques (comme, par exemple, la description de la « Maison du Soleil » à Varsovie que nous donna* Mlle Gourd), *qui, davantage que les polémiques, attirent et intéressent les jeunes...*

... Mais si j'ai rapidement parlé de l'instrument de travail que nous devrions savoir mieux utiliser encore qu'est pour nous le Mouvement, *je voudrais rappeler qu'il est lu aussi par des femmes que leur âge ou leur santé retient loin de l'activité qui fut la leur. A combien d'aieules ne permet-il pas de suivre avec intérêt, avec compréhension, je dirais même avec amour, le travail féminin qui se poursuit ? et n'est-ce pas là aussi une de ses belles tâches ? ...*

Math. GAMPERT.

[1] D'après les notes d'une allocution prononcée lors d'une des soirées de propagande en faveur de notre journal, à Genève, le 16 novembre.

L'Exposition nationale de 1939 et les femmes

Dimanche 15 novembre, la Nouvelle Société Helvétique avait réuni une nombreuse assemblée de représentants de diverses associations suisses — masculines et féminines — à but intellectuel, afin de discuter les grandes lignes du projet d'Exposition nationale suisse de Zurich en 1939, et surtout les moyens d'imprimer à cette œuvre un caractère foncièrement suisse.

Le directeur de l'Exposition, M. Meili, fit un exposé remarquable par la précision, la richesse et l'originalité des idées qui inspireront ses travaux. Une discussion nourrie s'engagea ensuite, soit sur la répartition entre les différents groupes, soit sur la manière de représenter certaines de nos caractéristiques nationales et constitutionnelles.

La représentante de l'Association pour le suffrage féminin fit remarquer que la collaboration étroite de nos femmes semblait indispensable pour pénétrer l'Exposition de l'esprit du pays — collaboration qui ne se bornerait pas au port du costume national pendant la durée de l'Exposition! mais qui commencerait dès maintenant, au sein des Comité d'action qui vont être nommès sous peu. Une ancienne « Saffaïste » — est-bien le terme ? [1] — appuya cette proposition, en suggérant de faire appel aux forces féminines qui ont su mener à chef notre Exposition du travail féminin en 1928.

L'assurance nous fut donnée qu'on ferait largement appel à toutes les forces capables, et en s'inspirant du système des Comités énumérés dans notre gros livre bleu de la Saffa! Répondant encore à notre question quant à la manière dont les femmes seraient invitées à exposer à Zurich, M. Meili se montra opposé à l'idée qui avait été émise d'une exposition féminine séparée au milieu de l'Exposition générale, mais se dit partisan d'expositions féminines réparties dans tous les groupes, selon les sujets qu'elles représenteraient. Voilà donc la porte ouverte au libre jeu de toutes les imaginations!

A. L.

[1] Pourquoi pas « Saffette » ? *(Réd.).*

Les institutrices mariées et la „Gazette de Lausanne"

A peine le *Mouvement* avait-il enregistré en le déplorant le vote du règlement communal lausannois, qui porte une grave atteinte au droit au travail de la femme mariée, que voici les féministes vaudoises de nouveau en alerte au sujet d'une nouvelle loi cantonale attaquant les institutrices mariées.

Il y a actuellement, nous écrit-on, 177 institutrices mariées dans tout ce vaste canton, soit 142 institutrices primaires et 35 institutrices enfantines. Ce nombre a paru inquiétant à la Commission de gestion, dont une observation a remis en branle toute la campagne menée pour le célibat forcé des institutrices, campagne qu'avait contribué à arrêter, en 1929, de vigoureuses interventions des organisations féminines du canton. Celles-ci se remettent immédiatement à la brèche (comment des groupements féministes peuvent-ils se plaindre parfois de chômer, quand surgissent si constamment des injustices à combattre ?...), un projet de loi étant déposé, qui sera probablement discuté par le Grand Conseil en décembre ou en janvier prochain. Et un renfort très inattendu, mais d'autant plus apprécié, est arrivé à nos amies vaudoises, dans la *Gazette de Lausanne*, par la plume de M. Pierre Grellet.

La *Gazette*, en effet, n'est pas précisément féministe actuellement (elle le fut davantage, voici quelque vingt ans). Et M. Pierre Grellet nous a davantage habituées à croiser le fer avec lui qu'à le citer. Nous n'en sommes que plus heureuses de pouvoir reproduire ici quelques fragments de l'un des excellents articles qu'il a consacrés à cette question du célibat forcé de l'institutrice.

L'Etat lui donne désormais à choisir entre le mariage et sa profession: « L'institutrice primaire qui se marie après trois ans d'enseignement est considérée comme démissionnaire. »

La Constitution fédérale a pris soin de placer le mariage sous la haute protection de la Confédération. Aucun empêchement au mariage ne peut être fondé « sur l'indigence de l'un ou l'autre des époux, sur leur conduite ou sur quelque autre motif de police que ce soit ».

Ce droit est reconnu aux assistés, aux gueux, aux repris de justice. Il est pratiquement refusé à celles qui, par les soins mêmes de l'Etat, sont préparées à l'éducation des générations futures.

Sans doute, la loi n'interdit pas formellement le mariage aux institutrices. Elle s'y prend d'une façon beaucoup plus hypocrite en le rendant, dans la plupart des cas, impossible: elle prive de leur gagne-pain celles qui entendent renoncer au célibat pour fonder un foyer, basé précisément sur leur gagne-pain.

L'Etat en arrive à cette négation d'un droit primordial de l'être humain, à cette entrave à la formation de la famille, base et cellule de la société, pour des raisons exclusivement économiques, c'est-à-dire sans noblesse et sans élévation:

... L'excommunication civile prononcée contre l'institutrice n'est pas seulement inique: elle est déloyale, parce que les femmes qui entraient dans cette carrière ne savaient pas qu'en la choisissant, qu'en l'abordant après des années de dure et coûteuse préparation, elles seraient contraintes de renoncer à leur aspiration légitime de fonder un foyer. En pratique, en dépit de cette liberté chérie qui figure en si bonne place dans nos chants patriotiques, l'Etat s'arroge un droit qui diminue en un point essentiel la personne humaine et qui se retourne directement contre lui, puisque aucune société organisée n'a intérêt à augmenter le nombre des célibataires au détriment de celui des fondateurs de familles.

Sans doute, on a cherché à ménager les situa-

MUSICIENNES SUISSES

Cliché Berna

Marguerite de SIEBENTHAL
(Genève)
pianiste et violoniste, élève des Conservatoires de Genève et de Paris.

Cliché Berna

Adele BLŒSCH-STÖCKER
(Berne)
compositeur, auteur d'un concerto pour violon plusieurs fois joué par Mlle de Siebenthal.

Cliché Berna

Suzanne STROUN
(Bienne)
lauréate du concours international de piano du Lycéum-Club, et qui vient à cette occasion de se produire à Amsterdam et à Bruxelles.